Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260630-07_2026_07-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 25.06.2026

Date de la convocation : 16/06/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 30/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq du mois de juin à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise.

Absent : NIETO Jean-Marc (procuration à Mme PAUL Marie-Christine), PHILIPPE Anne (Procuration à Mr BRIERE Yoan)

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : PAUL Marie-Christine

DÉLIBÉRATION N° 07

APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE NAUTIQUE COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le règlement intérieur du centre nautique communal actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser et de réorganiser l'ensemble des dispositions applicables au fonctionnement, à l'utilisation et à l'occupation du centre nautique communal ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur a fait l'objet d'une révision complète afin de prendre en compte l'évolution des usages, des conditions de mise à disposition des locaux, des règles de sécurité ainsi que des modalités de fonctionnement de l'équipement ;

CONSIDÉRANT notamment la possibilité de mettre à disposition la salle de formation du centre nautique au profit d'associations en lien avec le milieu maritime, dans le cadre de conventions définissant les conditions d'occupation, d'utilisation et de responsabilité ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric PERREAU, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement intérieur du centre nautique communal, annexé à la présente délibération ;
- **D'ABROGER** le règlement intérieur précédemment en vigueur à compter de l'entrée en application du nouveau règlement ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260630-07_2026_07-DE

- **D'AUTORISER** la mise à disposition de la salle de formation du centre nautique au profit d'associations en lien avec le milieu maritime, dans les conditions prévues par le règlement intérieur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur à compter de sa publication et de son affichage.

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 30.06.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300 -

PAUL Marie-Christine,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300 -